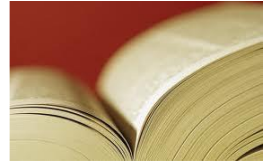




## COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE



---

Réunion du : Mailing du 20 mars 2023

---

Président : M. Daniel SION -

---

Présents : MM. Jean Baptiste BEAUVENTRE — Daniel FOURMESTRAUX - Michel KLECHA – Serge PAUCHET – Jacques RIBAILLE - André SOJKA.

---

### ORDRE DU JOUR

Etudes de demande de changement de club arbitre.

#### DEMISSIONS / MUTATIONS / INDEPENDANT

Les décisions prises ci-dessous se réfèrent aux [articles 24, 25, 26, 27, 29, 30, 31, 32, 33, 34](#) et [35](#) du règlement du Statut de l'Arbitrage.

#### REPRISE Dossier BEZEAU Alain (1946819445) de l'O HENIN (520799) pour le SC STNICOLAS lez ARRAS (518773).

À la suite de l'envoi par mail en date du [16 mars 2023](#) de la réponse de **Monsieur BEZEAU Alain (1946819445)** choisissant de prendre jusqu'à la fin de saison une licence d'arbitre, la commission du Statut de l'arbitrage de l'Artois reprend le dossier.

En réponse à la demande de licence et de rattachement de **Monsieur BEZEAU Alain (1946819445)** la commission du Statut de l'arbitrage du District Artois accorde la licence au club de **SC STNICOLAS lez ARRAS (518773)** à compter du [27 février 2023](#), et dit que **Monsieur BEZEAU Alain (1946819445)** ne couvrira aucun club pour les saisons 2022/2023, 2023/2024, 2024/2025 et 2025/2026, ne couvrira le club de **SC STNICOLAS lez ARRAS (518773)** qu'à compter de la saison 2026/2027.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District, l'appel devant être adressé au secrétariat du District ([SECRETARIAT@ARTOIS.FFF.FR](mailto:SECRETARIAT@ARTOIS.FFF.FR)) dans un délai de **7 jours** à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné des frais de dossier de **110 euros** (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

Le président la Commission  
Daniel SION

Le secrétaire de la Commission  
André SOJKA